

Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement d'investissements informatiques généraux, pour un montant de 1 650 000 francs, soumis au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 60C LAC) (D 30.19).

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG	:	18 juin 2014
Dossier communiqué le	:	27 juin 2014
Délai d'opposition (<i>y compris suspension du 01.07 au 31.08.2014 - cf. art. 13, al. 1 LAC</i>)	:	13 octobre 2014

1.1 Investissements consacrés au réseau inter-administrations genevoises (RIAG)

Pour rappel, le réseau inter-administrations genevoises (RIAG) a été initié en partenariat avec le Canton, dans le but de relier les mairies.

Pour y parvenir au moindre coût, deux méthodes ont été utilisées.

D'une part, les collectivités publiques signataires de la convention (le Canton et les communes, représentées par l'ACG) ont accepté de permettre l'utilisation de leurs infrastructures existantes pour le transfert des données administratives, les bénéficiaires prenant à leur charge le coût du tirage de leur propre fibre optique dans ces tubes mis à disposition.

D'autre part, les mêmes collectivités publiques ont décidé de développer leur réseau conjointement, en partageant les frais d'extension. Pour limiter au maximum les coûts de cette extension – représentés en moyenne à 80 % par le génie civil, le tirage de la fibre optique n'en concernant que 20 % - celle-ci se déroule en priorité conjointement avec les grands chantiers de génie civil (extension du réseau des trams, création de pistes cyclables, ...).

A ce jour, le réseau géré par le SIACG, d'une longueur de plus de 200 km, relie 35 communes en fibre optique. 6 autres communes sont connectées par voie hertzienne (solution moins performante, mise en fonction dans l'attente des opportunités de développer la fibre). Enfin, 2 communes, défavorisées tant par leur éloignement que par leur situation géographique ne leur permettant pas d'être atteintes par les faisceaux dirigés du hertzien, n'utilisent toujours que l'ADSL.

Outre sa rapidité, sa fiabilité et sa sécurité, le réseau permet aux communes l'accès aux serveurs situés dans deux salles sécurisées (environ 150 serveurs logiques). Tout en restant les propriétaires exclusives de leurs données, les administrations communales se voient ainsi déchargées du renouvellement de leurs serveurs, de l'extension des espaces de stockage, ainsi que de la sauvegarde des données. A ce jour, 32 communes utilisent ce « cloud » privé bénéficiant des meilleures garanties de sécurité.

Les projets de développement pour 2015 sont de trois ordres.

Tout d'abord, le développement du réseau sera poursuivi en fonction des opportunités précitées. Il y a ici lieu de souligner que certaines opérations sont effectuées dans le but d'offrir des redondances synonymes de sécurité, voire de faciliter ultérieurement les extensions souhaitées, un tel réseau devant être considéré dans son ensemble.

Deuxièmement, il s'agira de poursuivre le développement des capacités de stockage dans les salles en acquérant le matériel destiné à absorber l'augmentation exponentielle des données traitées par les communes.

Troisièmement, il est prévu de réaliser une nouvelle salle destinée à remplacer celle installée dans les bureaux du SIACG, au boulevard des Promenades, qui ne répond plus aux normes de sécurité. En effet, située à l'étage, dans un immeuble locatif, elle présente des risques importants. Il y a encore lieu de souligner qu'au vu de la forte demande actuelle, le coût de la création d'une telle salle s'avère nettement plus avantageux que celui de la location d'espaces.

Compte tenu de ce qui précède, la nouvelle tranche d'investissement se répartit comme suit :

• développement du réseau :	Fr.	200'000.--
• augmentation de la capacité de traitement :	Fr.	300'000.--
• création d'une nouvelle salle et modification des liaisons optiques entre les deux salles :	Fr.	650'000.--
	Fr.	1'150'000.--

1.2 Autres investissements

Les investissements 2015 du SIACG sont budgétisés à Fr. 600'000.--, dont Fr. 100'000.-- seront financés par le groupement. Eu égard à l'importance, pour cette entité intercommunale réunissant 43 des 45 communes genevoises, de pouvoir continuer à répondre aux contraintes légales ainsi qu'aux besoins informatiques toujours plus nombreux des communes, il est proposé de continuer à les financer à hauteur de Fr. 500'00.-- par le Fonds intercommunal.

Le montant global des investissements à financer s'élève donc à Fr. 1'650'000.--. Il y a toutefois lieu de souligner que Fr. 650'000.-- représentent une dépense exceptionnelle.

Enfin, l'achèvement du RIAG tel qu'envisagé pour ces prochaines années, s'il devait être réalisé sans pouvoir s'appuyer sur des partenariats permettant un partage des coûts ni se greffer sur d'autres travaux de génie civil, représenterait un montant global de l'ordre de 3,5 millions de francs (génie civil et tirage de la fibre optique).

Proposition est fait d'inscrire au budget du FI 2015 une tranche de Fr. 1'650'000.-- pour financer les investissements relatifs au RIAG (Fr. 1'150'000.--) ainsi que ceux du SIACG (Fr. 500'000.--).

Cette décision de financement a été adoptée par l'Assemblée générale de l'ACG le 18 juin 2014.
